

## Statuts UBS – Genève

### ARTICLE 1 – **Dénomination et forme juridique**

Sous le nom de «United Black Sheep» (UBS) est fondée une association régie par les présents statuts et les articles 60 et suivants du Code Civil Suisse. Elle est constituée pour une durée illimitée.

### ARTICLE 2 – **Siège**

Le siège de United Black Sheep – Genève est à Genève.

### ARTICLE 3 – **Buts**

L'association a comme but de lutter pour une société solidaire, antiraciste, écologiste, antimilitariste et féministe. En cela UBS se reconnaît dans la plateforme de solidaritéS.

### ARTICLE 4 – **Activités**

United Black Sheep poursuit son but en développant les activités suivantes:

- A) Organisation ou participation à des manifestations
- B) Actions
- C) Débats
- D) Prises de position
- E) Toute autre activité qui poursuivrait son but

Personne ne peut se présenter à une élection politique sous l'étiquette de l'association.

### ARTICLE 5 – **Indépendance**

United Black Sheep se place en dehors de tout parti politique et de toute confession et garde son indépendance vis-à-vis de toute autre organisation. Toutefois, une coopération pratique avec le parti solidaritéS existe.

### ARTICLE 6 – **Membres**

United Black Sheep est formé de «membres actifs», auxquels se joignent des «membres sympathisants». Tous les membres sont appelés à payer une cotisation, fixée par l'Assemblée Générale.

Chaque membre dispose d'une voix.

Toute personne intéressée par notre association peut venir et participer à nos séances, mais n'a pas la possibilité de voter.

### ARTICLE 7 – **Admissions des membres**

Peut devenir membre toute personne qui souscrit aux objectifs et activités d'UBS.

### ARTICLE 8 – **Organes**

Les organes de United Black Sheep sont:

- A) l'assemblée générale
- B) le comité
- C) les vérificateurs des comptes
- D) éventuellement des groupes de travail

### ARTICLE 9 – **Assemblée Générale**

L'assemblée générale se réunit au minimum une fois par an sur convocation du comité.

Elle a comme compétence de :

- A) Elire le comité et les vérificateurs des comptes
- B) Réviser les statuts à la majorité des membres votants
- C) Exclure un membre
- D) Dissoudre l'association
- E) Prendre les décisions sur les points qui lui seront soumis
- F) Approuver les comptes et le rapport d'activités

Les décisions se prennent à la majorité des membres présents.

### ARTICLE 10 – **Le comité**

Le comité est chargé de la gestion et de la représentation de l'association.

Il est composé d'au moins trois membres, élus pour une année et rééligibles.

Les séances du comité sont ouvertes à tous les membres d'UBS.

### ARTICLE 11 – **Les vérificateurs des comptes**

Les vérificateurs des comptes vérifient les comptes de l'association selon les règles de l'art.

### ARTICLE 12 – **Ressources**

Les ressources de l'association se composent notamment :

- A) des cotisations des membres
- B) des dons et legs
- C) de subventions
- D) de toutes recettes provenant de manifestations ou activités organisées par l'association

UBS est valablement engagée vis-à-vis de l'extérieur par la signature de deux membres du Comité.

### ARTICLE 13 – **Dissolution de l'association**

La dissolution ne peut être décidée que lors d'une Assemblée extraordinaire de United Black Sheep convoquée spécialement dans ce seul but et à la majorité des 2/3 des membres inscrits de l'association.

En cas de dissolution, les éventuels actifs de United Black Sheep seront remis à une organisation ou une fondation poursuivant un but similaire.

\*\*\*\*\*